

**Des voix:** Entendu.

**M. le président suppléant:** Les députés sont-ils d'accord pour ne pas regarder l'horloge?

**Des voix:** Entendu.

**M. Knowles:** Mais la regarder à sept heures?

(Le crédit est adopté.)

**M. le président suppléant:** L'examen des crédits du ministère de la Justice est terminé. Nous allons ensuite aborder le service législatif.

#### LES SERVICES LÉGISLATIFS

Sénat—

7e. Pour que le gouverneur en conseil, puisse pour accorder une rente conformément à l'article 16 d'une Loi prévoyant la retraite des membres du Sénat, considérer que le sénateur J.-W. Comeau était au moment de son décès une personne à laquelle avait été accordée une rente en vertu de l'article 15 de ladite loi, \$1.

**M. Herridge:** Voilà, monsieur le président, un crédit fort intéressant. Le voici:

...pour que le gouverneur en conseil, puisse pour accorder une rente conformément à l'article 16 d'une Loi prévoyant la retraite des membres du Sénat, considérer que le sénateur J. W. Comeau était au moment de son décès une personne à laquelle avait été accordée une rente en vertu de l'article 15 de ladite loi.

Le ministre pourrait-il expliquer cela?

**L'hon. M. Benson:** Je serai fort heureux de vous l'expliquer. Deux ou trois semaines avant son décès, le sénateur Comeau avait adressé au greffier du Sénat une lettre, par laquelle il remettait sa démission. Par malheur, on l'a alors informé qu'il ne pouvait remettre sa démission en adressant une lettre au greffier du Sénat. La veille de son décès, lorsque cette nouvelle lui parvint, il adressa une lettre au gouverneur général lui remettant sa démission comme sénateur. Cette lettre n'a pu être acceptée à cause de son décès survenu le lendemain. Comme sa veuve aurait été privée de la pension à laquelle ont droit les épouses des sénateurs démissionnaires, ce crédit a pour objet de redresser la malheureuse situation qui a surgi. La démission était dans le courrier, mais on a pu y donner suite parce que le sénateur est décédé le même jour où la lettre arrivait à destination.

**M. le président suppléant:** Le crédit est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

Chambre des communes—

20e. Administration, \$220,000.

**M. Herridge:** J'ai un commentaire. On m'informe que, pour certaines raisons d'esthétique, le service de protection ne permet à

personne d'utiliser les portes au sous-sol. Ce que je veux vraiment dire, monsieur le président, c'est qu'il y a peu d'aération en bas, c'est très renfermé. A l'origine, si je comprends bien, il y a six ou sept ans, des membres du personnel de protection ont été placés là comme mesure temporaire. Je prie le ministre de souligner la chose aux intéressés pour qu'ils voient si le personnel de protection ne pourrait pas être placé dans un meilleur endroit.

**L'hon. M. Benson:** J'aurai grand plaisir à souligner la chose au ministre.

**M. le président suppléant:** Le crédit est-il adopté?

[Français]

**M. Caouette:** Pendant que le ministre s'occupera de la question qui vient d'être soulevée par mon préopinant, ne pourrait-il pas s'enquérir d'une toute petite chose qui a trait aux messagers de la Chambre des communes qui sont situés au rez-de-chaussée également. Les messagers n'ont pas un téléphone à leur disposition pour appeler soit chez eux ou à l'extérieur de la Chambre des communes, ils ne peuvent pas, non plus, recevoir d'appels téléphoniques. Lorsqu'une femme se sent malade ou qu'un jeune est malade à la maison, on ne peut pas rejoindre le messager concerné à la Chambre des communes. L'honorable ministre pourrait-il voir à ce qu'un téléphone soit installé dans le bureau des messagers pour l'usage de ces derniers?

• (6.10 p.m.)

[Traduction]

**L'hon. M. Benson:** C'est incroyable tout ce qu'il faut faire pour que la Chambre adopte les crédits. Toutefois, je m'engage à examiner la situation.

(Le crédit est adopté)

**M. le président suppléant:** Nous passons maintenant aux crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques.

#### LES MINES ET LES RELEVÉS TECHNIQUES

Enquêtes et recherches minières et métallurgiques—

35e. Administration, fonctionnement et entretien—Provision pour porter à \$70,000 les subventions pour aider à la recherche dans les universités canadiennes sur les mines et le traitement des minéraux, \$1.

**M. Howard:** Le ministre pourrait-il m'expliquer ce crédit? Je constate que le montant est de \$1. Il y avait des subventions pour les mines et le traitement des minéraux au montant de \$20,000 et il y a des fonds disponibles au budget principal des dépenses au montant de \$19,999. Ces gens qui s'occupent de la recherche ont-ils besoin d'un dollar de plus?